



PUY-DE-DÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°63-2022-152

PUBLIÉ LE 16 NOVEMBRE 2022

Sommaire

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme / Courrier

63-2022-11-15-00002 - Bureau de vote DDETS (2 pages)	Page 3
63-2022-11-15-00003 - Bureau de vote DDPP (2 pages)	Page 6
63-2022-11-15-00004 - Bureau de vote DDT (2 pages)	Page 9
63-2022-11-15-00001 - Bureau de vote électronique_Préfecture_SGCD (2 pages)	Page 12

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2022-11-15-00002

Bureau de vote DDETS



**Arrêté N° 20221670 du 15 novembre 2022
portant composition du bureau de vote concernant l'élection du
COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DE PROXIMITÉ
DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES
SOLIDARITÉS DU PUY-DE-DÔME**

La Directrice départementale,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté n°20221670 du 15 novembre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur,

Arrête :

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein du COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DE PROXIMITÉ DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS DU PUY-DE-DÔME se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Présidente	Hélène	ROY-MARCOU
Vice-Président	Ali	KEBAL
Secrétaire	Bernadette	FOUGEROUSE
Secrétaire adjointe	Christine	JAILLER

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué de chaque liste en présence :

	Prénom	Nom
CFTC	Eric	CESPEDES
SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE UFSE CGT FSU	Antoine	BREBION
UNSA FONCTION PUBLIQUE [Union Nationale des Syndicats Autonomes]	Serge	PARRA
FO	Lionel	MARTINON
CFDT	Catherine	PIAZZON

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

La directrice départementale
de l'emploi, du travail et des solidarités



Hélène ROY-MARCOU

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2022-11-15-00003

Bureau de vote DDPP



**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

Arrêté du 15 novembre 2022
portant composition du bureau de vote concernant l'élection du
**COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DE PROXIMITÉ DE LA
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
DU PUY-DE-DÔME**

Le Directeur départemental de la protection des populations du Puy-de-Dôme,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté n°20221667 du 15 novembre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur,

Arrête :

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein de COMITE SOCIAL D ADMINISTRATION PROXIMITE DDPP 63 se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Président	Bertrand	TOULOUSE
Vice-Président	Jean-François	GRAVIER
Secrétaire	Valérie	MARTIN
Secrétaire adjoint	Nicolas	COMBES

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué de chaque liste en présence :

	Prénom	Nom
CFTC	Johann	PASCOT
Alliance du Trèfle	Annick	PINARD
CFDT	Anne-Lise	ARÔLES
FSU	Philippe	BERANGER
FO	Pascal	MARQUET
UNSA FONCTION PUBLIQUE [Union Nationale des Syndicats Autonomes]	Steve	MAZENS
SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE	Sabrina	ROUAULT

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Le Directeur Départemental
de la Protection des Populations,

Bertrand TOULOUSE

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2022-11-15-00004

Bureau de vote DDT

Arrêté N° 20221669 du 15 novembre 2022
portant composition du bureau de vote concernant l'élection du
COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DE PROXIMITÉ
DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DU PUY-DE-DÔME

Le Directeur départemental des territoires,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté n°20221669 du 15 novembre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur,

Arrête :

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein du COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DE PROXIMITÉ DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU PUY-DE-DÔME se compose comme suit :

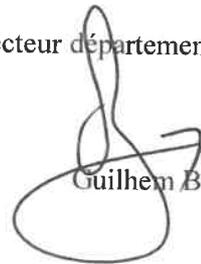
	Prénom	Nom
Président	Guilhem	BRUN
Vice-Président	Nicolas	PICARD
Secrétaire	Michelle	JULIEN-SULLY
Secrétaire adjointe	Isabelle	MALLOT

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué de chaque liste en présence :

	Prénom	Nom
UNSA FONCTION PUBLIQUE [Union Nationale des Syndicats Autonomes]	Corinne	PIERRAT
UFSE-CGT	Vincent	GARDE
FO	Sandrine	BELLOEIL

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Le directeur départemental des territoires,



Guilhem BRUN

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2022-11-15-00001

Bureau de vote électronique_Préfecture_SGCD

Arrêté N° 20221668 du 15 novembre 2022
portant composition du bureau de vote concernant l'élection du
COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DE PROXIMITÉ DE
LA PRÉFECTURE ET DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL COMMUN DU PUY-DE-DÔME (63)

Le Secrétaire général de la Préfecture du Puy-de-Dôme,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté n°20221668 du 15 novembre 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du ministère de l'intérieur,

Arrête :

Article 1^{er} : Le bureau de vote électronique pour l'élection des représentants du personnel au sein du COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DE PROXIMITÉ DE LA PRÉFECTURE ET DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL COMMUN DU PUY-DE-DÔME (63) se compose comme suit :

	Prénom	Nom
Président	Laurent	LENOBLE
Vice-Présidente	Marie-Paule	JUILHARD
Secrétaire	Alfonso	BLANCO
Secrétaire adjointe	Christelle	CHAZAUX

Il est rajouté à cette liste de membres nommés par l'autorité administrative, un délégué de chaque liste en présence :

	Prénom	Nom
UATS-UNSA / SAPACMI	Pascal	LEGROS
FO PREFECTURES ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR	Alain	ROGER
CFDT	Marie-France	TARAGNAT

Article 2 : En cas d'empêchement du président du bureau de vote, la signature des actes relatifs à l'accomplissement des opérations électorales est déléguée au vice-président du bureau de vote.

Le Secrétaire Général

Laurent LENOBLE